





# Master Géographie et Montagne parcours Géographie et Aménagement de la Montagne

## Missions consultants / Projet

Sciences et Montagne (SCEM)

NIVEAU D'ETUDE Bac +5

PERIODE De Septembre à début Février

**DUREE** 2 jours par semaine

#### **OBJECTIFS ET PRINCIPE**

Le M2 Géographie et aménagement de la montagne (GAM) propose une large palette de thèmes relatifs à l'aménagement de la montagne, destinés à préparer aux futurs métiers exercés en son sein. Bénéficiant d'une mutualisation d'enseignements avec les parcours T2M (stations) et EPGM (urbanisme, droit, agriculture), il propose également une sensibilisation à la recherche. Les enseignements spécifiques concernent les métiers relatifs à la gestion de l'eau et aux rivières de montagne, à l'énergie, aux espaces protégés, à la gestion des collectivités territoriales ou des déchets.

Le parcours GAM est le premier à recevoir en France le label du Cluster Montagne.

#### **DOMAINES DE COMPETENCES**

Les étudiants seront dotés de compétences multiples :

- une transversalité disciplinaire dans l'analyse des problématiques d'aménagement
- une distance et un regard critique par rapport à des projets d'aménagement
- une aptitude opérationnelle immédiate liée à des savoir-faire cartographique (SIG), technique (DAO), rédactionnel (rapport, étude, fiche synthétique) et dans la conduite d'observations (terrain) ou d'ateliers d'aménagement.

#### **EXEMPLE DE PROJETS**

Les étudiants diplômés du M2 parcours GAM entrent dans la vie active dans des bureaux d'études (dossier UTN, étude d'impact, enquête publique, PPR), collectivités territoriales (conseil départemental, communauté de communes...), territoires de projets (pays, parc naturel régional) ou administrations (DDT, EPA Parcs nationaux, DREAL...). Ils peuvent passer les concours de la fonction publique territoriale (attaché territorial).

Ils occupent des postes de chargé.e de mission, de responsable d'équipe, de directeur ou directrice de service (urbanisme) ou de directeur ou directrice général.e des services.

Ils travaillent dans les massifs de montagne (Alpes, Pyrénées, Massif Central, Vosges, Corse, Suisse...), mais aussi dans d'autres espaces confrontés à des réglementations (Loi Montagne, PNR) ou des problématiques d'aménagement voisines.

#### **CADRE LEGAL / REMUNERATION**

#### **CONTACT CLUB DES ENTREPRISES**

Aurélie RAIMBAULT / Sciences et Montagne - Club-des-Entreprises.Scem@univ-smb.fr - +33(0)4 79 75 94 49

### **POUR EN SAVOIR + :**

https://formations.univ-smb.fr/fr/catalogue/master-XB/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-geographie-KGYQL4PF/m2-geographie-et-amenagement-de-la-montagne-KGYTAIIH.html